

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	35	46

N° 78/2019

OBJET : Bilan annuel 2018 des Autorisations de Programme / Crédits de Paiements Budget Général

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Denis BEZIAT donne procuration à M. Joël CAZAJUS, M. Pascal BAYONI à M. Dominique BLANCHOT, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M. Michel COURTIADÉ à M. Claude DIDIER, M^{me} Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND à M. Serge DEMANGE, M^{me} Catherine MONIER à M. Serge BAURENS, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Pascal TATIBOUET à M^{me} Annick MELINAT, M. Bernard TISSEIRE à M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO.

ABSENTS : Monsieur Jean DELCASSE.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Il précise que les programmes pluriannuels doivent faire l'objet, chaque année, d'un bilan annuel et les crédits de paiement non utilisés doivent être repris l'année suivante. Tout bilan annuel et toute modification de ces AP/CP doivent être approuvés par le conseil communautaire.

Monsieur le Président indique que 6 autorisations de programmes sont ouvertes, en présente le bilan et les modifications à apporter.

AP/CP Construction de déchetteries :

- Durée : 5 ans (2017 à 2021)
- Montant : 4 200 000 €
- Crédits de paiement réalisés jusqu'en 2018 : 55 132.08 €

Compte tenu de l'avancée du projet et du montant des devis suite aux différentes consultations, il y a lieu :

- de modifier l'autorisation de paiement. L'enveloppe globale passerait de 4 200 000 € à 4 814 312 €.
- de prolonger la durée de l'opération d'1 année soit jusqu'en 2022
- de reporter les crédits de paiement de 2018 non utilisés sur 2019
- d'ajuster les crédits de paiement en fonction de l'avancée de l'opération et de les répartir de la façon suivante :
 - 2019 : 1 681 760.73 €
 - 2020 : 696 000 €
 - 2021 : 1 400 000 €
 - 2022 : 981 419.19 €

AP/CP Optimisation de collecte/TEOMI/Fibreux :

- Durée : 4 ans (2017 à 2020)
- Montant : 2 818 000 €
- Crédits de paiement réalisés jusqu'en 2018 : 58 308 €

Compte tenu de l'avancée du projet, il y a lieu :

- de raccrocher à l'AP/CP initial la mise en place de la TEOMI (taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères) et la mise en place des colonnes pour les fibreux.
- d'augmenter le montant de l'autorisation de paiement. L'enveloppe passerait de 2 818 000 € à 2 977 797.60 €
- de reporter les crédits de paiement de 2018 non utilisés sur 2019
- de modifier les crédits de paiement comme suit :
 - 2019 : 1 169 463 €
 - 2020 : 1 750 026 €

AP/CP Construction d'un centre aquatique :

- Durée : 4 ans (2018 à 2021)
- Montant : 1 060 000 €
- Crédits de paiement réalisés en 2018 : 0 €

Compte tenu de l'avancée du projet, il y a lieu :

- de modifier l'autorisation de paiement. L'enveloppe globale passerait ainsi de 1 060 000 € à 8 300 000 €.
- de prolonger la durée de l'opération d'une année, soit jusqu'en 2023
- de reporter les crédits de paiement de 2018 non utilisés sur 2019
- d'ajuster les crédits de paiement en fonction de l'avancée de l'opération et de les répartir de la façon suivante :
 - 2019 : 150 000€
 - 2020 : 2 270 000€
 - 2021 : 3 000 000€
 - 2022 : 2 000 000€
 - 2023 : 1 000 000€

AP/CP Construction d'un gymnase à Cintegabelle :

- Durée : 4 ans (2018 à 2021)
- Montant : 1 430 000 €
- Crédits de paiement réalisés en 2018 : 0 €

Compte tenu de l'avancée du projet, il y a lieu :

- de modifier l'autorisation de paiement. L'enveloppe globale passerait ainsi de 1 430 000 € à 1 794 000 €
- de reporter les crédits de paiement de 2018 non utilisés sur 2019
- d'ajuster les crédits de paiement en fonction de l'avancée de l'opération et de les répartir de la façon suivante :
 - 2019 : 174 000 €
 - 2020 : 1 000 000 €
 - 2021 : 620 000 €

AP/CP Construction d'une aire d'accueil des gens du voyage :

- Durée : 4 ans (2018 à 2021)
- Montant : 1 000 000 €
- Crédits de paiement réalisés en 2018 : 0 €

Compte tenu de l'avancée du projet, il y a lieu :

- de reporter les crédits de paiement de 2018 non utilisés sur 2019
- de prolonger la durée de l'opération jusqu'en 2024
- d'ajuster les crédits de paiement en fonction de l'avancée de l'opération et de les répartir de la façon suivante :
 - 2019 : 15 000€
 - 2020 : 15 000€
 - 2021 : 15 000€
 - 2022 : 313 000€
 - 2023 : 339 000€
 - 2024 : 303 000€

AP/CP Construction d'un pôle culturel :

- Durée : 5 ans (2018 à 2022)
- Montant : 4 040 000 €
- Crédits de paiement réalisés en 2018 : 0 €

Compte tenu de l'avancée du projet, il y a lieu :

- de modifier l'autorisation de paiement. L'enveloppe globale passerait ainsi de 4 040 000 € à 3 700 000 €
- de prolonger la durée de l'opération de 2 années soit jusqu'en 2025
- de reporter les crédits de paiement de 2018 non utilisés sur 2019
- d'ajuster les crédits de paiement en fonction de l'avancée de l'opération et de les répartir de la façon suivante :
 - 2019 : 120 000€
 - 2020 : 60 000€
 - 2021 : 60 000€
 - 2022 : 680 000€
 - 2023 : 1 000 000€
 - 2024 : 1 000 000€
 - 2025 : 900 000€

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,

ACTE la reprise des crédits de paiement de 2018 non utilisés sur l'exercice 2019,

ACTE la modification de la durée des AP/CP,

ACTE la modification des montants des crédits de paiement des AP/CP sur l'exercice 2019 et les suivants.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS